

Sommet de la gauche : un essai à transformer

par Yves Dimicoli

La déclaration commune contresignée par les dirigeants des cinq formations de la majorité de gauche plurielle à l'issue du « sommet » du 7 novembre dernier, offre de nombreux points d'appui pour le développement des luttes sociales et des initiatives citoyennes. Contrairement aux deux autres sommets tenus depuis juin 1997, celui-ci se conclut par l'énoncé de principes d'action pour les deux ans à venir avec des engagements et des projets significatifs, quoique non chiffrés. Préparé par des groupes de travail et une coordination, comme l'avait proposé Robert Hue dans une lettre adressée aux parties de la majorité, ce « Sommet » a aussi décidé d'une méthode pour vérifier l'application des engagements pris. Ce texte important et qu'il ne faut pas banaliser, ne vaut cependant que par ce que l'on en fera avec les salariés et les citoyens eux-mêmes. C'est un essai à transformer.

C'est le PCF qui avait réclamé la tenue de ce « Sommet » au lendemain de la réunion du 14 septembre du Conseil national.

Celle-ci avait révélé en effet l'ampleur des attentes insatisfaites dans le pays et l'exigence d'initiatives politiques nouvelles tranchant avec les discours autosatisfaits de Lionel Jospin et des dirigeants socialistes.

Et c'est dès la fête de l'Humanité que Dominique Grador et Robert Hue ont appelé la gauche à « *faire son examen de conscience* », au lieu de rester sourde aux interpellations de ses mandants et, ainsi, risquer « *d'aller dans le mur* » !

La période était émaillée, d'ailleurs, de tensions nouvelles au sein de la majorité plurielle face à un PS se comportant de façon hégémonique : Chevénement quittait le gouverne-



Toutes les composantes de la gauche étaient présentes pour le Sommet du 7 novembre 2000.

ment et les Verts cherchaient à se différencier en agitant la menace d'une éventuelle sortie.

La question du prix de l'essence avait alors joué le rôle de révélateur : révélateur de l'ampleur des gâchis financiers minant l'efficacité sociale des productions jusqu'à réactiver le risque de retour de l'inflation ; révélateur aussi du manque d'écoute du Premier ministre face à l'action des camionneurs dans laquelle se retrouvait en fait une majorité de nos concitoyens exaspérés par la hausse des prix à la pompe menaçant le pouvoir d'achat des salariés.

Riposter aux pressions libérales et sociales libérales

La promesse faite alors par le gouvernement de baisser les impôts à l'occasion de la loi de finances 2001, outre qu'elle a pu inquiéter nombre de gens soucieux des moyens nécessaires aux services publics, a pu aussi ressembler pour beaucoup

d'autres à une « promesse de gascogne » : avec le prix de l'essence et ses taxes, on leur faisait payer par avance les baisses d'impôt promises.

Le sentiment que Lionel Jospin se refusait à impulser un « *partage des fruits de la croissance* » un peu plus favorable aux salariés, chômeurs et retraités se développait, alors que la Bourse ne cessait d'afficher des records en écho à l'annonce de profits en progression sensible dans les entreprises et les banques.

En réalité, des pressions libérales et sociales libérales grandissantes sur et dans la gauche plurielle, jusqu'au gouvernement, poussaient ce dernier vers un changement de cap des politiques économique et structurelle, contradictoire avec les engagements et les valeurs de la majorité. Cela a été manifeste avec la promotion par Laurent Fabius du concept de « *stabilité-croissance* » et, en résonance avec les préoccupations du Medef, la mise en avant du souci de « l'offre » en opposi-

tion à la consolidation pourtant nécessaire de la demande.

La hausse du prix du pétrole, révélait, comme à chaque fin de reprise conjoncturelle, le risque d'un redémarrage de l'inflation engendré par les problèmes rémanents d'efficacité des productions et les gâchis financiers. Elle servait cependant de point d'appui pour opposer le front du refus à la montée des revendications sociales, notamment en matière de salaire, aiguisés par le sentiment que la croissance n'est pas équitablement partagée.

La Banque Centrale Européenne (BCE) avait d'ailleurs donné le « la » en remontant son taux d'intérêt à court terme dans le but, précisément, de pousser les gouvernements de l'Union à faire barrage aux attentes des salariés et de continuer de freiner les dépenses publiques sociales.

On se souvient de la mise en opposition soulignée par les médias, alors, entre les revendications salariales et la priorité à l'emploi accordée par le gouvernement. Pour la justifier on mettait en avant les indices devenus plus contradictoires de la conjoncture : apparition de pénuries sectorielles de main d'œuvre qualifiée et saturation apparente des capacités de production avec un taux d'utilisation de 88,2%, niveau historique.

Et on insistait sur la « sagesse » maintenue des salaires pour expliquer que l'inflation ne redémarre pas, malgré de telles tensions sur les capacités, comme si la « modération » salariale constituait en quelque sorte la seule ligne de défense contre le retour de l'inflation.

En réalité, avec les formidables gains de productivité engendrés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et tandis que les salaires demeurent sous pression avec notamment la façon dont le patronat utilise les 35 heures, le retour des tensions inflationnistes témoigne de l'ampleur des gâchis de capitaux. Ils sont engendrés par les gestions pour la rentabilité financière sous l'injonction des marchés financiers eux-mêmes inflationnistes.

C'est tout ce risque de dérive que le Sommet du 7 novembre a permis, en quelque sorte, de placer sous le feu de l'actualité au lieu de le laisser se développer en silence et « par en dessous ».

Dans un premier temps, le PS a

cherché à limiter la portée de cette initiative politique à un vague exercice de prospective en vue d'une proclamation d'intentions communes sur la piste de l'élection présidentielle.

Puis, face à l'échec de cette tentative, il a essayé de récupérer les travaux de ce Sommet qui poussent sur la place publique le débat de cohérence en matière de politique économique et structurelle de la gauche plurielle.

Massivement aidé par les médias, il a cherché à donner l'image d'une totale maîtrise et d'un « suivisme » de ses partenaires relégués en position de force d'appoint, le PCF particulièrement.

Salaires et qualifications : rompre avec les dogmes

Finalement, il a été un peu bousculé sur le terrain même de la relation salaire-emploi-formation, au nom de la nécessité, pour réussir, que le gouvernement et sa majorité mettent « leurs actes (...) en concordance avec les espoirs placés en eux », comme le stipule la déclaration commune.

Le PS a été finalement contraint d'accepter un texte qui, sur ce terrain névralgique, et malgré des manques - parfois essentiels comme l'Unedic - maintient ouvertes pour les luttes des portes que la droite, les sociaux-libéraux, le Medef et la BCE entendaient refermer et verrouiller. En voici quelques illustrations à propos des questions relatives aux salaires et à l'emploi.

La déclaration commune note ainsi que, « dans les deux ans, nous voulons conforter la croissance et faire bénéficier tous les français des bons résultats de l'économie française ».

Et il s'agit de le faire, d'abord, « par l'amélioration du pouvoir d'achat ».

Le texte reconnaît ainsi que « la redistribution doit en effet s'opérer sous

forme d'emploi mais aussi de pouvoir d'achat », en contradiction avec une logique dominante qui a conduit, en fait, à un partage entre salariés, au nom d'une croissance « plus riche en emplois ».

Ce processus, en multipliant les emplois précaires et les bas salaires avec la politique d'incitation par la baisse du coût salarial pour les employeurs (baisse des cotisations sociales ou subventionnement direct des salaires), a fini par faire chuter la part des salaires dans la valeur ajoutée (voir tableau 1).

Contraint de faire écho aux préoccupations grandissantes des salariés en matière de pouvoir d'achat, Lionel Jospin avait cependant prévu de les contenir grâce aux baisses d'impôts annoncées à l'occasion du projet de loi de finances 2001.

Mais, avec l'affaire du prix de l'essence, beaucoup se sont rendus compte que la baisse d'impôts n'était sans doute pas le meilleur moyen de pousser les entreprises à répondre aux exigences d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, surtout si, accordée uniformément, comme l'entend le premier ministre, elle bénéficie d'abord aux plus nantis.

La déclaration du 7 novembre y fait certes référence, mais aussitôt pour souligner que « au-delà, les salariés du secteur privé - comme du secteur public et de la fonction publique - doivent avoir leur part de la croissance revenue, afin de poursuivre le rééquilibrage en faveur des salaires dans la valeur ajoutée ».

Et si elle souligne que « la hausse des salaires est en premier lieu la responsabilité des employeurs », c'est aussi pour reconnaître que le gouvernement dispose de moyens importants d'incitation en ce domaine.

La déclaration commune, si elle fait silence sur l'effet gravement pervers

Tableau 1 : L'évolution des salaires et des profits
Part dans la valeur ajoutée en %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Rémunération des salaires :						
Entreprises non financières...	56,2	56,8	56,5	56,2	56,8	56,7
Sociétés non financières...	63,6	64,4	63,7	63,2	63,8	63,5
Excédent brut d'exploitation :						
Entreprises non financières	40,5	39,9	39,9	40,2	39,7	40
Sociétés non financières...	32,7	31,9	32,2	32,7	32,2	32,7
Intérêts effectifs versés :						
Sociétés non financières...	10,4	9,6	8,9	8,1	8,2	8,2

Source : Rapport économique, social et financier du gouvernement 2001, p. 153.

des incitations par la baisse du coût salarial via, notamment, les baisses de cotisations sociales patronales, insiste à juste titre sur le Smic.

Elle souligne à ce propos que « les formations de la gauche plurielle se prononcent pour une augmentation au cours du premier semestre 2001 qui tiennne davantage compte de la croissance, avec un mécanisme de garantie en cas de retournement conjoncturel ».

Clairement donc, le gouvernement devra procéder à une augmentation du Smic avant le 1er juillet 2001. Rien ne lui interdira, cependant, le 1^{er} juillet conventionnellement pour augmenter le Smic – de donner un « coup de pouce », comme il a pu le faire, par exemple, au 1er juillet 1997. Bien sur, le gouvernement peut aussi ne pas se sentir engagé en quoique ce soit par cette annonce et ruser en assimilant la hausse légale du 1er juillet à une hausse en cours au 1er semestre, surtout si elle est annoncée le 27 juin. Mais cela n'est pas fatal.

Légalement l'évolution du Smic est reliée à trois facteurs. Il y a d'abord une indexation automatique sur les prix : dès que ceux-ci augmentent de 2%, alors le Smic doit augmenter de 2%. Il y a, en deuxième lieu, une clause de croissance minimale : le pouvoir d'achat du Smic doit croître au minimum de la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. Il y a enfin, une relation à la croissance :

Tableau 2 : Pouvoir d'achat du Smic net et croissance du PIB
Variation en %

	Pouvoir d'achat Smic net	Croissance du PIB	Différence
1995	0,7	1,7	- 1
1996	0,1	1,1	- 1
1997	1,9	1,9	0
1998	3,0	3,1	- 0,1
1999	0,5	2,9	- 2,4
2000	0,6	3,2	- 2,6

Source : La Tribune de l'économie, 30-10-2000

Tableau 3 : Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (CRDBM)

	1999	2000	2001*
Revenus d'activité	2,5	2,8	3,2
Salaires bruts	3,1	3,2	3,7
Transferts nets	- 4,7	- 1,1	0,1
Revenus financiers	4,9	5,3	7,0
RDBM	2,2	2,8	3,7

Source : Rapport économique, social et financier du gouvernement 2001.

(*) hypothèses retenues pour le projet de loi de finances 2001.

les relèvements annuels successifs du Smic doivent « tendre à éliminer toute distorsion durable entre la progression du salaire minimum de croissance et l'évolution des conditions économiques générales et des revenus » (1).

Or on constate un double retard impliquant le Smic (voir tableaux 2 et 3).

D'abord, si le pouvoir d'achat du Smic net a progressé à peu près

comme le PIB en 1997 et 1998, un écart sensible s'est creusé depuis 1999 plus défavorable au Smic qu'avant 1997.

Par ailleurs, ce retard du Smic a sans doute contribué à creuser le retard d'évolution du pouvoir d'achat des salaires bruts par rapport à celle du pouvoir d'achat des revenus financiers versés aux ménages.

Instrument de soutien aux bas revenus (et, donc, à la demande) et de réduction des inégalités sociales, le Smic constitue aussi une incitation pour les politiques salariales et de qualification des entreprises. Son niveau et son évolution peuvent constituer un encouragement ou, au contraire, une dissuasion vis-à-vis des pratiques de bas salaires.

Avec les nouvelles technologies informationnelles, le Smic devrait encourager les entreprises à relever les salaires, en faisant un effort en coopération pour développer les qualifications avec la formation. En cela il peut aussi entrer dans la panoplie des instruments visant à consolider l'offre.

Au contraire, un Smic à bas niveau et évoluant lentement est complémentaire de la multiplication des emplois précaires et des bas salaires, lesquels alimentent alors l'insuffisance des qualifications et le risque corollaire des pénuries de main d'œuvre.



Pour les titulaires de minima sociaux la déclaration commune fait référence à la question décisive du retour à l'emploi.

Par ailleurs, un Smic insuffisamment relevé peut se combiner à la multiplication des emplois à temps partiel subi pour décourager le retour à l'emploi de certains chômeurs, même si cela, comme l'indiquent les enquêtes, demeure très limité.

En suggérant que le Smic (brut) devra augmenter avant le 1er juillet 2001 d'un montant tel que les retards ainsi accumulés soient surmontés, et cela quel que soit le contexte conjoncturel (avec une garantie en cas de retournement), la déclaration commune issue du Sommet du 7 novembre constitue un point d'appui pour les luttes salariales à venir.

Retour à l'emploi, minima sociaux et fiscalité

Outre la perspective désormais actée « *d'un plan de revalorisation des petites retraites* », la déclaration commune traite aussi des minima sociaux.

Elle précise que ceux-ci « *doivent être augmentés dès la fin de l'année 2000, pour dépasser progressivement le niveau du seuil de pauvreté* ». Surtout, « *cette revalorisation doit s'intégrer dans un programme de retour à l'emploi des chômeurs laissés à l'écart de la croissance par des mesures de formation, de qualification et d'insertion dans les entreprises, avec un soutien public et une mobilisation du crédit* ».

Cette disposition, très importante, fait écho à la bataille en cours sur l'Unedic, sans cependant la nommer explicitement. L'absence de toute référence à ce dossier crucial de l'assurance chômage, malgré les demandes du PCF, montre l'ampleur des blocages au sommet du PS à Matignon (2). C'est ce qui a amené Robert Hue, à la sortie du Sommet, à rappeler devant la presse que la question de l'Unedic fait partie des divergences. Le PCF, continue, lui, de demander au gouvernement de refuser d'accorder son agrément au projet de convention adopté par le Medef et des syndicats ne représentant pas la majorité des salariés.

Mais il est indiscutable que, à propos des titulaires de minima sociaux, la déclaration commune fait référence à la question décisive du retour à l'emploi, en insistant fortement sur la formation et les moyens financiers avec, à côté des fonds publics, le crédit des banques à mobiliser.

Bien sûr, ce passage de la déclaration est ambivalent. Il peut se traduire par le lancement d'un plan du type de

celui proposé par le député socialiste E. Besson qui prétend créer 1,5 million d'emplois d'utilité sociale à l'intention notamment des titulaires du RMI et de l'ASS, en subventionnant sur fonds publics les salaires versés à ces gens- là travaillant quatre jours sur cinq pour quatre cinquièmes de Smic et passant leur cinquième jour en formation, à rechercher un emploi ou à essayer de créer leur entreprise (3).

Une telle option, contradictoirement avec ses bonnes intentions, pourrait conforter en fait les biais anti-salariaux et pro-marché financier des entreprises : elles bénéficieraient ainsi d'une main d'œuvre à coût salarial nul, à supposer qu'elles acceptent d'entrer dans ce jeu, tandis que l'effort envisagé en matière de formation demeure très insuffisant. C'est dire combien un tel dispositif jouerait en fait comme une machine à tirer vers le bas le taux de salaire dans tout le pays.

Un tel projet pourrait d'ailleurs dériver finalement vers une version à la française du « *workfare* », l'obligation d'insérer dans l'emploi prétendument imposée aux entreprises par ce plan de financement public des salaires ayant, alors, pour contrepartie, avec la suppression du Rmi, l'obligation d'accepter de tels emplois ou activités pour les gens concernés.

Mais cela n'est pas du tout fatal et tout va dépendre de la façon dont, sur le terrain, les salariés, les citoyens, les élus vont se saisir de la déclaration commune.

Car la mise en avant forte qu'elle fait de la formation et de la qualification, comme la perspective qu'elle dessine d'une mobilisation du crédit, au-delà d'un soutien public traditionnel, laissent la porte grand ouverte à un possible programme de conversion progressive des situations d'exclusion en situation d'insertion dans l'emploi stable avec la formation.

Tout cela invite à travailler, à l'occasion de la bataille pour une refondation de progrès social de l'Unedic, à la promotion d'un système de retour volontaire à l'emploi avec la formation à côté du système à double vitesse d'indemnisation qu'il faudrait en fait unifier et améliorer, comme le demandent les chômeurs.

Ainsi que le proposent aux formations de la gauche plurielle les signataires de l'Appel du 7 août « pour une refondation de progrès social de

l'Unedic », une proposition de loi pourrait être élaborée. Elle viserait à construire une continuité de droits et de revenus relevés allant des situations sous minima sociaux accrus jusqu'aux situations d'emplois stables avec un accompagnement par la formation librement choisie.

Des compléments de revenus et sous forme de prestations (accès au logement...) sur fonds publics pourraient stimuler l'envie des gens concernés de se former, voire parfois de se reconstruire et, dans tous les cas, de bâtir des projets, tandis que des crédits bonifiés et des avances remboursables pour la formation inciteraient les entreprises à se préoccuper utilement de l'insertion dans l'emploi stable et correctement rémunéré avec une formation choisie.

Simultanément, les revenus financiers, des ménages certes, mais aussi des entreprises et des banques, pourraient être sollicités, non seulement pour les faire contribuer au financement de dépenses publiques accrues, pour l'emploi, la formation, la recherche, la santé... mais aussi pour décourager les placements financiers et encourager l'investissement réel socialement efficace.

D'ailleurs la déclaration commune ouvre la possibilité de principe de nouvelles dispositions fiscales dans ce sens puisqu'elle précise que « *les partis de la gauche plurielle souhaitent rééquilibrer le poids des prélèvements au profit des revenus du travail en faisant contribuer les revenus du capital, financier notamment* ».

Un tel principe peut aussi servir à avancer dans une réforme de la fiscalité des entreprises. Les communistes proposent que la taxe professionnelle porte aussi sur leurs actifs financiers. De même, ils proposent de moduler l'impôt sur les sociétés pour les encourager aux investissements les plus créateurs d'emplois et les dissuader de faire des placements financiers.

Tout ceci permettrait d'accroître les recettes fiscales du pays en augmentant l'efficacité sociale de ses productions. C'est sur une perspective de ce type qu'il faut engager tout de suite un accroissement des dépenses publiques d'éducation - formation, de santé, de recherche... au lieu de les freiner sous prétexte de « *maîtrise* ». La croissance s'en trouverait structurellement consolidée et, ainsi, les déficits publics reculeraient durablement.

Des droits, des financements pour l'emploi et la formation

Les questions relatives à l'emploi donnent lieu, de leur côté, à un important chapitre de la déclaration.

Bien sur, l'absence de référence explicite au dossier de l'Unedic est frappante. Pourtant, ce passage du texte porte, lui aussi, des traces de cette bataille utiles pour les luttes ultérieures.

C'est, par exemple, la référence, au principe de, « l'association des représentants des chômeurs au sein des organismes sociaux pour les dossiers qui les concernent ».

De même, est avancée l'idée de modulation incitative contre la précarité « *en pénalisant financièrement le recours aux emplois précaires par un système de bonus-malus et en développant la reconnaissance des droits des salariés précaires* ».

On retrouve ainsi des éléments de propositions concrètes avancées par le PCF, mais aussi par l'Appel du 7 août qui préconise, lui, une généralisation du système de « bonus-malus » pour lutter contre les suppressions d'emploi. Il n'est pas interdit d'envisager, sur de telles bases, de réclamer des dispositions institutionnelles pour que plus les entreprises recourent aux emplois précaires, plus elles ont tendance à supprimer des emplois et plus elles seraient frappée d'un prélèvement obligatoire qui pourrait porter, notamment, sur leurs produits financiers. Ce serait le « malus ». Au contraire, plus les entreprises créeraient des emplois stables et correctement rémunérés, en faisant effort pour la formation avec des investissements efficaces et plus elles bénéficieraient, par bonification sur fonds public, de taux d'intérêt abaissés sur leurs crédits pour leurs investissements. Ce serait le « bonus ».

Cela pourrait inciter utilement les entreprises à accroître la part des salaires dans leur « valeur ajoutée globale » (laquelle inclut les produits financiers) et, ce faisant, à relever en pratique la part des salaires dans les richesses nationales produites.

Tout de suite, dans un effort de transformation de toutes les situations précaires en emplois stables et correctement rémunérés, on peut s'emparer de ce point d'appui : en lançant l'inventaire dans chaque bassin et régions des personnes ainsi concernées et en démarchant, avec elles, les élus, les préfets pour réunir



Il faut engager tout de suite un accroissement des dépenses publiques d'éducation.

de véritables « tables rondes économiques et financières », impliquant les entreprises et les banques, afin de réaliser ces conversions d'emplois, avec les formations nécessaires. Tous ces efforts pourraient converger vers l'exigence de mesures nationales et de programmes d'envergure pouvant avoir des échos jusque chez nos partenaires européens.

La transformation des emplois-jeunes en emplois stables et correctement rémunérés s'inscrit dans ces enjeux et la déclaration commune propose à leur propos des pistes dignes d'intérêt.

Bien sûr, le combat contre la précarité serait assez vain si, simultanément, les entreprises continuaient de licencier à tour de bras.

Aussi, on peut considérer comme un point d'appui le fait que, dans la déclaration commune, soit affirmer la volonté d'instaurer « *des droits nouveaux accordant aux salariés et à leurs représentants les moyens d'obtenir plus rapidement l'information leur permettant la discussion voire la contestation des plans sociaux, en créant immédiatement les conditions d'un réexamen des dossiers les plus urgents* ».

Nouvelle utilisation de l'argent et responsabilité des banques

Ce faisant on arrive à la question la plus lancinante des moyens financiers et des pouvoirs.

Certes, la déclaration commune – et

c'est une de ses béances- ne fait aucune allusion aux effets pervers très graves des incitations par la baisse du coût salarial, les charges sociales notamment. Et elle ne reconnaît pas combien les dividendes et les coupons versés aux détenteurs de valeurs mobilières, de même que les intérêts remboursés aux banques, prélèvent lourdement sur la valeur ajoutée produite. Et cela va s'accroître avec la remontée des taux d'intérêt.

C'est pour cela que les communistes proposent d'alléger, non les charges sociales qui sont utiles au développement du pays, mais plutôt les charges financières du crédit pour inciter les entreprises à se préoccuper de l'emploi.

Ce nouveau crédit favoriserait une moindre dépendance des entreprises vis à vis des marchés financiers.

En impliquant les banques dans l'effort collectif de reconstruction pour l'emploi-formation il leur permettrait aussi, en coopérant, de réduire leur propre subordination au marché financier. Et, pour le refinancement nécessaire des crédits que ces banques seraient ainsi amenées à consentir, la Banque de France serait aussi sollicitée jusqu'à pousser l'exigence d'une réorientation de la BCE.

Il est intéressant de noter à ce propos que la déclaration commune dit, à propos de la BCE, vouloir « *chercher à convaincre nos partenaires (...) d'ins-*

crire dans ces statuts l'objectif de croissance et de création d'emplois au même titre que la stabilité des prix.

Si on veut que ce progrès d'intention soit plus qu'un vœu pieux, alors il faut, sans attendre, chercher à réorienter le crédit en France et dans nos régions pour l'emploi et la croissance réelle.

Des engagements de principes existent dans la déclaration commune invitant à entreprendre des initiatives dans ce sens.

Il est envisagé, ainsi, d'avancer « *en contrôlant d'avantage l'utilisation des dotations publiques aux entreprises* ». On sait à cet égard le point d'appui que représente la proposition de loi de Robert Hue tendant à créer une commission nationale et décentralisée de contrôle de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises en vue d'en établir l'efficacité pour l'emploi et la formation.

De même, la déclaration commune se prononce pour créer « *des fonds décentralisés orientés en priorité vers le financement de la formation, de l'emploi et des investissements dans les PME-PMI* ».

Bien sûr, cela ouvre la possibilité d'une systématisation encore plus importante des efforts déjà engagés pour développer le « capital-risque » et, ainsi, l'emprise du marché financier dans nos régions.

Mais ce n'est pas fatal car, si l'on s'en empare, on peut, au contraire,

aller vers le déploiement de fonds régionaux nouveaux dédiés spécifiquement à l'emploi-formation avec les investissements associés.

Ces fonds serviraient à amorcer la pompe d'un nouveau crédit bancaire à l'investissement des PME-PMI. Ils permettraient de bonifier les taux d'intérêt de ces crédits, cet avantage étant modulé selon l'ampleur et la qualité des créations d'emploi et des mises en formation pour de meilleurs emplois programmés par les entreprises bénéficiaires et effectivement contrôlables.

Dès le terrain, et sans attendre, on peut exiger que de tels fonds commencent à être dotés par la conversion de lignes budgétaires d'action économique des conseils régionaux et budgétaires d'aides nationales à l'emploi. Ils pourraient aussi être abondés par une « épargne salariale » dédiée spécifiquement aux financements d'investissements créateurs d'emplois et non de placements à risque ou sur le marché financier, sous le contrôle des salariés, des citoyens, de leurs élus.

Poser les premières pierres d'un système de Sécurité d'emploi et de formation

Toutes ces initiatives, prenant appui sur la déclaration commune, mettraient au défi de la cohérence entre intentions proclamées et moyens de les réaliser tous les élus de

la gauche plurielle à tous les niveaux. Cela permettrait sans doute de déborder les obstacles aux sommets.

L'hypothèse paraît d'autant plus réaliste que ces initiatives pourraient converger dans une visée de dépassement des difficultés systémiques en donnant corps et lisibilité à un nouveau projet de société.

Et cela a commencé de sortir du seul domaine de l'utopie. En réalité, le besoin d'un système de Sécurité d'emploi et de formation pour chacune et chacun mûrit au plus profond de notre société. Il place la gauche plurielle au défi d'une créativité, alors que le Medef prétend investir les voies de la modernité avec son projet régressif et d'ultra-précarité pour l'Unedic.

La déclaration commune dit vouloir inscrire dans la durée la priorité d'avancer vers un système « *garantisant à tous le droit à la formation et à la qualification tout au long de la vie, aux jeunes qui arrivent, aux salariés en place, à ceux qui restent éloignés du marché du travail* ». Elle affirme vouloir s'appuyer « *sur des moyens nouveaux* » pour construire ce « *droit individuel à la formation* » mis en œuvre « *dans le cadre d'un système collectif d'assurance chômage* ».

Bien sur il y a de lourdes ambivalences dans ces intentions dont pourrait se saisir le Medef lui-même.

Mais cela n'est pas fatal. La conquête possible de premières fondations pour un système de sécurité d'emploi et de formation est aussi en gestation dans ces lignes. Elles ouvrent la possibilité de principe d'une mobilité dans la sécurité grâce à la formation mettant en cause le chômage comme moyen de régulation du marché du travail et, du coup, tendant à le dépasser. Ce grand projet communiste pourrait commencer à sortir des limbes si on se saisit de ces opportunités. ■



A l'issue du Sommet, R. Hue a rappelé que la question de l'Unedic fait partie des divergences.

1. CSERC : « Le Smic ». La documentation française – 1999, p. 19.

2. Ce que traduit l'appréciation portée sur le PARE par L. Jospin après son entretien avec le président du Medef et qui a tout d'un ralliement.

3. E. Besson, Droit au travail, 2ème version, 25 septembre 2000. On se reportera aussi à l'article d'Alain Morin dans ce même numéro.